



## **Politique de participation aux Championnats juniors canadiens**

Tennis Canada offre des programmes et des avantages aux athlètes de l'élite qui participent aux Championnats juniors canadiens et qui satisfont à des normes de performance spécifiques.

Pour pouvoir bénéficier des programmes et des avantages énumérés ci-dessous, les athlètes doivent se conformer à la politique de participation aux Championnats juniors canadiens :

- Programme de laissez-passer
- Aide à l'obtention de commandites
- Tournées internationales
- Sélections pour les tournois internationaux par équipe
- Camps d'entraînement nationaux
- Programme à plein temps du CNT de Montréal ou programmes des PNEJ dans les régions
- Programme de brevets de Sport Canada

## **Politique de participation aux Championnats juniors canadiens – athlètes de 12, 14, 16 et 18 ans et moins**

Les athlètes peuvent entrer dans le système et devenir admissibles aux programmes et aux avantages après avoir participé aux Championnats juniors canadiens en salle et d'été. Une fois dans le système et après avoir reçu les avantages, les athlètes doivent se conformer à la politique de participation aux Championnats juniors canadiens décrite ci-dessous. De plus, les athlètes qui obtiennent un brevet de Sport Canada doivent rester admissibles pendant tout le cycle annuel des brevets en satisfaisant aux exigences de la politique de participation aux Championnats juniors canadiens.

Politique de participation : Tous les joueurs doivent se rendre disponibles et participer aux Championnats juniors canadiens en salle et d'été dans n'importe quelle catégorie d'âge, sauf s'ils demandent et obtiennent une exemption.

### **Aperçu des exemptions**

Les athlètes peuvent bénéficier d'une exemption à la politique de participation aux Championnats juniors canadiens pour des raisons pouvant comprendre, mais sans s'y limiter à, ce qui suit :

- Blessure ou maladie
- Deuil familial



- Représenter le Canada dans le cadre d'une compétition internationale importante dont les dates entrent en conflit avec celles des Championnats juniors canadiens
- Circonstances imprévues

De plus, les demandes d'anciens champions juniors canadiens qui ont atteint les normes de performance publiée (U12 ou 1<sup>re</sup> année U14) ou la norme ARGENT (2<sup>e</sup> année U14 jusqu'à U18) seront sérieusement prises en considération.

Le personnel de Tennis Canada responsable de l'élite a été autorisé à faire preuve de discernement dans l'application des directives ci-dessus en raison de la nature en constante évolution de notre sport et de la difficulté à prévoir tous les scénarios.

### **Processus de demande d'exemption**

**Blessure/maladie :** Les joueurs doivent présenter un certificat médical indiquant clairement que la participation aux Championnats juniors canadiens est impossible et décrivant la blessure, le pronostic et le plan de guérison. Le certificat médical doit être examiné et signé par le personnel de l'élite désigné de Tennis Canada avant d'être soumis.

**Représenter le Canada/deuil familial/circonstances imprévues :** Les joueurs doivent soumettre une demande écrite décrivant les circonstances à prendre en considération. Les joueurs qui s'entraînent au CNT de Montréal ou dans les PNEJ de la Colombie-Britannique et de l'Ontario doivent également aviser l'un des entraîneurs nationaux.

Toutes les demandes d'exemption écrites doivent être soumises à Janet Petras à [jpetras@tenniscanada.com](mailto:jpetras@tenniscanada.com) un (1) mois avant le début des Championnats juniors canadiens en salle ou d'été en question. Le personnel de l'élite de Tennis Canada examinera et finalisera les demandes.